



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

SEINE

Réunion du 10 janvier 2023

Présent.es: Karima AMALOU; Claudine ARROUET; Odile BERARDO; Myriem CHAMI; Mireille DE MUN; Evelyne DENYS; Laurence DUFLOS; Carlotta FEA MESNAGE; Guy GIRARD; Frédéric GONNAUD; Daniele GRIMAUD; Michèle HUMBERT; Chantal LINKS; Philippe LOIRET; Pierre LUCOT; Maria MAIONCHI; Florence MATHIEU; Patrice MIGAULT; Stéphane MINODIER; Claude NOURRY; Claire POURVIN; Sylvie RIMSKY; Marie-Bénédicte SASSI; Marie STUTZ.

Excusé-es: Davis MANKARIOUS; Muriel SCHEUER; Paola PELLIZZARI.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ; Maëlle POUILLEVET, Coordinatrice des Conseils de quartier.

Avant le début de la réunion, Michèle HUMBERT indique donner son pouvoir de vote à Florence MATHIEU en raison de son départ de la réunion à 19h30.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole pour présenter ses vœux et répondre aux questions de la séance précédente.

Est-il possible de réparer les dalles du parvis de l'hôtel Cheval Blanc et d'installer de nouveaux potelets/pots de fleur afin d'empêcher physiquement les véhicules de se garer ?

Boris JAMET-FOURNIER s'est rendu sur place et a bien constaté qu'il n'y avait pas de trottoir pour circuler. Les services ont eu plusieurs remontées sur l'état des dalles du parvis du Cheval Blanc, que cela soit lié ou non aux véhicules. L'aménagement doit encore être finalisé par la Samaritaine et l'hôtel. Les services suivent de près afin que la livraison définitive avec réparation des dalles puisse être faite dans les meilleurs délais.

Concernant les voitures garées sur le trottoir, plusieurs échanges ont eu lieu entre la Mairie et l'hôtel pour que le trottoir soit bien rendu aux piétons. L'hôtel dit bien entendre. Le sujet concerne aussi une zone de dépose minute rue de l'Arbre Sec. Celle-ci n'étant pas facilement utilisable du fait des sens de circulation des rues, les services réfléchissent à une solution la concernant, qui permettrait de libérer le trottoir.

À terme et suite à ce temps de médiation, des verbalisations régulières pourront être effectuées.

Est-il possible de créer un comité de suivi Mairie/Samaritaine-Hôtel du Cheval Blanc/riverains, avec un système de réunions périodiques ? la Mairie peut-elle prendre contact avec la Samaritaine à cet égard ?

La Mairie va proposer un temps d'échange de ce type à la Samaritaine et à l'hôtel, sans pouvoir s'engager sur la régularité d'un tel échange.

Une Conseillère dit avoir identifié deux actions qu'il lui semble possible de mettre en place rapidement : rajouter deux pots de fleurs au niveau du quai, et deux au niveau de la rue de l'Arbre Sec pour éviter l'entrée des voitures à reculons.

Est-il possible de créer un comité de suivi Mairie/LVMH/riverains ?

Concernant le sujet des rues des Prêtres St-Gervais l'Auxerrois et des Bourdonnais et les livraisons matinales bruyantes, il paraît plus pertinent de faire une seule et même réunion dédiée avec l'ensemble des interlocuteurs (LVMH, Samaritaine, Cheval Blanc).

Selon un Conseiller de quartier, Florent GIRY aurait proposé d'installer des potelets pour éviter les stationnements sauvages des livraisons.

Il est demandé d'organiser la réunion publique d'information sur les transports publics dès que possible, surtout avec l'aménagement de la place Saint-Gervais qui n'est pas encore statué.

Le Conseil de quartier avait fait part de son souhait d'organiser une réunion publique d'information portant sur les transports publics avec la RATP et Ile-de-France Mobilités (IDFM). Boris JAMET-FOURNIER indique que le sujet des transports en commun a aussi été porté par le Conseil de quartier Marais-Archives la veille. Cette réunion va être organisée par la Mairie, qui invite le Conseil de quartier à lui transmettre les sujets qu'il souhaite y voir aborder.

Une Conseillère de quartier soulève que le sujet de déviation des bus dépasse le niveau local puisque cela va impacter tous les usagers : ceux de la ligne 96 qui va de Montparnasse à la Porte des Lilas, mais également ceux des autres lignes dont une partie dessert des gares et dont le temps de parcours risque d'être rallongé.

Il est demandé d'être associé à l'aménagement de la Place Saint Gervais, notamment sur les questions d'accessibilité des véhicules de secours d'une part, et des résidents d'autre part (il reste notamment un flou sur la rue de Brosse et la rue François Miron).

Une réunion publique a été organisée fin 2022, à laquelle le Conseil de quartier a participé. S'il y a bien eu des présentations du projet, les Conseillers et Conseillères de quartier font remonter qu'il s'agissait de réunions d'informations et pas de réunions de concertation, regrettant le manque de marge de manœuvre du Conseil. Boris JAMET-FOURNIER indique que l'aménagement relève de la compétence de l'Hôtel de Ville. La Mairie de Paris Centre va redemander à ce que le Conseil de quartier soit associé à l'aménagement et aux prochains temps d'échange. La rue de Brosse et la rue François Miron resteront accessibles en voiture pour la desserte locale, avec l'aménagement du jardin du souvenir.

Le projet de création d'une grande esplanade devant l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement est-il toujours d'actualité ?

Le Maire de Paris Centre porte en effet un projet de requalification de la place du Louvre. Le Louvre souhaite, par ailleurs, ouvrir une nouvelle entrée sur sa façade orientale connue pour la colonnade de Perrault. Une étude historique a été réalisée et sera présentée en réunion publique au premier semestre 2023. Avant cela, vu la spécificité de ce site, la Mairie doit échanger avec l'Etat, le Louvre et le Diocèse.

Il est demandé s'il existe déjà un projet lauréat et qui en est partie prenante, ainsi que le calendrier du projet et s'il est encore possible de participer ou non. Comment cela va-t-il impacter le trafic ?

Un Conseiller de quartier fait remonter que l'esplanade est très souvent inaccessible car régulièrement occupée par des défilés ou autres événements.

Une Conseillère de quartier indique avoir entendu la directrice du Louvre dire sur France Info que l'ouverture de cette deuxième entrée correspondait à la volonté d'un accueil correct des visiteurs et visiteuses, suite à une fréquentation accrue.

Les opérations de contrôle des cyclistes dans le quartier de l'Arsenal fonctionnent-elles et serait-il possible qu'elles aient également lieu sur le quai Henri IV et boulevard Henri IV (du fait de la présence d'écoles à côté) ?

Les agents de la police municipale effectuent des opérations de contrôle des cyclistes dans tout Paris. La Mairie a noté la demande spécifique de passages renforcés dans le quartier de l'Arsenal, quai et boulevard Henri IV.

Il est redemandé la possibilité d'installer un boîtier d'appel au niveau du passage piéton de l'angle du quai Henri IV et de la rue de Schomberg.

La Mairie a demandé une instruction par les services. Il est à noter que ce type d'opération n'est pas anodine, car cela nécessite une étude des temps de feu du carrefour.

Est-il possible de reculer la palissade rue d'Arcole, sur le parvis de Notre-Dame, afin de faciliter le passage des vélos ?

En effet, le repli de la palissade de chantier de la cathédrale Notre Dame est bien prévu, c'est une demande que la Mairie a formulée à plusieurs reprises à l'Établissement Public Notre-Dame. Selon une Conseillère de quartier, l'Établissement Public Notre-Dame a indiqué dans un mail au Collectif Amicale Ile de la Cité (avec le Maire en copie) que seul l'angle droit du côté nord sera modifié en biseau d'ici 2024. Boris JAMET-FOURNIER indique que l'établissement public aurait informé la Mairie qu'un premier repli était prévu ce premier trimestre 2023, et sera suivi de replis progressifs jusqu'aux Jeux Olympiques. La Mairie tiendra le Conseil de quartier informé dès qu'elle aura plus de visibilité sur le sujet.

Il est demandé quels sont les travaux actuels au sein d'Hôtel Dieu.

Quels sont les calendriers des travaux du secteur de la rue Poullétier et de l'Eglise ?

La rue Poullétier a subi un affaissement de chaussée et la reprise de revêtement est en cours de finalisation. Un projet de rues aux écoles sur les rues Poullétier et Saint-Louis en l'Île est prévue pour la mi-2023. Le projet sera présenté au Conseil de quartier et à la communauté scolaire lorsque les services auront fini leur étude.

Suite aux travaux sur le trottoir au pied du pont Louis-Philippe, l'égout est bouché, ce qui fait que l'eau stagne en permanence. Une intervention est-elle programmée ?

La Mairie se saisit de ce signalement et va demander un passage au service concerné, toutefois cela peut aussi faire l'objet d'un signalement Dans Ma Rue.

Existe-t-il un numéro à contacter pour signaler des problèmes liés aux productions audiovisuelles réalisées à Paris Centre ?

Il est possible de signaler des problèmes liés aux productions audiovisuelles auprès de la Mission Cinéma – Paris Film 01 42 76 22 22 ou missioncinema@paris.fr.

Il est demandé des informations sur l'organisation de la circulation durant les futurs Jeux Olympiques.

La mise en œuvre du nouveau plan de circulation du Marais et des îles débute en janvier 2023 et se déroulera jusqu'à l'été 2023. Les zones de restrictions de circulation des Jeux sont en cours de définition par la Préfecture de Police et seront communiquées dès que possible. Un Conseiller explique que l'enjeu est certainement les horaires des embargos de circulation. Il est rappelé qu'il existe un groupe de travail sur les JO, géré par Carlotta FEA

MESNAGE, qui doit trouver des propositions pour les habitants et habitantes des Îles et des berges.

À titre informatif, la présentation des « olympistes », 1km de nouvelles pistes cyclables, aura lieu début février.

Boris JAMET-FOURNIER indique ne pas savoir quelles modalités de communication seront adoptées et entendre l'enjeu de diffusion des informations. Il est demandé par les habitants et habitantes d'être prévenus *a minima* par affichage, comme pour les tournages, et dans l'idéal par boîtage.

Il est demandé si le recrutement pour être volontaire de Paris dans le cadre des Jeux Olympiques est déjà complet et fermé.

Le recrutement pour participer en tant que volontaire aux Jeux Olympiques débutera au mois de mars 2023, la période de candidature durera 6 semaines. La transmission des candidatures se fera en ligne depuis le portail des Volontaires.

Toutes les informations sont disponible sur le site de la Ville de Paris <https://www.paris.fr/pages/comment-devenir-volontaire-pour-les-jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-22298>.

Boris JAMET-FOURNIER quitte la réunion à la suite de ces réponses.

Point sur le Budget Participatif 2023 :

Le dépôt des projets du Budget Participatif (BP) est possible du 9 janvier au 29 janvier 2023 sur <https://decider.paris.fr/>. Il est possible de déposer des projets ensuite, qui seront étudiés pour l'édition 2024. Il est proposé de voter pour des idées de projets qui pourraient être portées au nom du Conseil de quartier – sinon, ces projets pourront être déposés à titre individuel.

Projet 1 : un jardin d'enfants.

Un Conseiller de quartier explique avoir identifié deux ou trois endroits possibles pour l'installation d'un jardin pour la petite enfance.

- la cour entre le beffroi et l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement (actuel Quartier Jeunes),
- devant le Quartier Jeunes,
- la partie haute de la place Dauphine.

Une Conseillère indique qu'il vaut mieux laisser le choix du lieu ouvert, plutôt donner un périmètre.

Vote : 4 abstentions. 0 Contre. 20 pour.

Projet 2 : fabrication d'un ou plusieurs composts.

Une Conseillère de quartier souhaite proposer la fabrication d'un ou plusieurs composts car ceux existants sont restreints aux personnes adhérentes aux Jardiniers du 4^e et du 3^e, dont le nombre est limité.

Il est signalé qu'il faudrait qu'un collectif identifié puisse prendre en charge l'entretien pour que le projet soit jugé recevable au Budget Participatif. L'installation de compost à Paris étant très encadré, il est conseillé de se renseigner sur le site de la Mairie : <https://www.paris.fr/dossiers/composter-a-paris-20> .

Ce projet n'est pas soumis au vote.

Maëlle POUILLEVET rappelle que c'est aussi le travail de la Coordination d'accompagner les riverains et les riveraines dans le dépôt de projets, qu'ils et elles fassent partie ou non des Conseils de quartier. Il ne faut pas hésiter à la solliciter sur des questions spécifiques (ddct-mapc-conseilsdequartier@paris.fr).

Projet 3 : Verdir la rue de Rivoli

Une Conseillère de quartier propose d'installer des parterres fixes de plantes le long de la rue de Rivoli, par exemple entre les voies vélos et bus.

Une autre Conseillère l'informe qu'un projet similaire avait été voté au sein du Conseil de quartier l'année précédente sur la rue Saint-Antoine mais que cela n'avait pas abouti car la rue avait déjà fait l'objet du dispositif « Embellir votre quartier ». Elle lui propose ensuite d'en parler lors de la réunion publique du 18 janvier 2023 dédiée à la Trame Verte.

Vote : 9 abstentions. 5 contre. 7 pour. La charte ne spécifiant pas si les votes se font à la majorité simple exprimée ou s'ils doivent prendre en compte le nombre d'abstention, le projet n'est pas retenu pour être déposé au nom du Conseil.

Projet 4 : Financer une deuxième conciergerie.

Une Conseillère de quartier proposer de financer une deuxième conciergerie pour les personnes sans-abris sur le secteur, qui pourrait être tenue par des associations de solidarité (Emmaüs, Armée du Salut). Cela existe dans le 18^e et dans le 20^e arrondissement et plusieurs ont été proposées dans le dernier Budget Participatif. L'ancien Conseil de quartier avait participé au financement de la bagagerie de l'île Saint-Louis, à côté des bains douches. La Conseillère indique qu'il est possible de le proposer au financement du BP ou au budget du Conseil de quartier. Le projet avait déjà été déposé l'an dernier mais jugé non recevable, faute de co-construction avec une association.

Vote : 10 abstentions. 0 contre. 14 pour.

Projet 5 : Rénovation des Halles du marché aux fleurs (projet d'aménagement du marché Elizabeth II, place Louis Lépine)

Une Conseillère de quartier estime le budget nécessaire à 2 millions d'euros.

Vote : 1 abstention. 1 contre. 22 pour.

Projet 6 : Réfection du marché aux fleurs et classement en espace vert protégé.

69 arbres sont recensés sur le marché aux fleurs. Il est expliqué que l'objectif de ce projet est que l'endroit soit traité et aménagé comme un espace vert, et non plus comme un trottoir.

Vote : 2 contre. 4 abstentions. 18 pour.

Après ces échanges, il est proposé que les personnes à l'initiative des projets proposés au Budget Participatif les présentent avec davantage de détails, afin de faciliter le vote des membres.

À cet égard, il est demandé par l'équipe d'animation la possibilité d'avoir les calendriers en amont du Conseil de quartier, pour pouvoir avoir un délai d'élaboration des projets, notamment en termes de budgets. Il est aussi rappelé qu'il faut toujours aller voter pour les projets sur la plateforme <https://decider.paris.fr/>.

Discussion autour de la réunion publique du 9 janvier 2023 :

Une réunion publique avait lieu le 9 janvier 2023 à la Mairie de Paris Centre à propos de la plantation de 31 arbres quai aux fleurs, dans des cuves de 12 mètres cubes correspondant à de la pleine terre. Le projet est porté par l'Hôtel de Ville et le budget estimé est de 500 000€. L'objectif serait que ce projet soit réalisé avant les Jeux Olympiques.

Une Conseillère affirme que personne n'a demandé ce projet et que celui-ci va être mis en œuvre rapidement, en 2023. La comparaison est alors faite avec d'autres projets refusés faute de budget, comme la rénovation des Halles du marché aux fleurs Elizabeth II ou la végétalisation du quai Henri IV.

Une Conseillère de quartier s'étonne par ailleurs de l'invitation reçue le jour-même à la réunion publique du 18 janvier sur la Trame verte du Marais, qui rassemble des projets déposés depuis plusieurs années. Le projet de plantation quai aux fleurs y étant cité, les membres du Conseil s'interrogent sur une possible concurrence avec le budget prévu pour les précédents projets. Une Conseillère affirme à cet égard qu'il s'agit bien d'un projet porté de l'Hôtel de Ville, qui recense les endroits où il est possible de planter des arbres dans Paris, et qu'il est donc probable qu'il s'agisse d'un budget de la Mairie centrale et non de la Mairie de Paris Centre. Des membres regrettent qu'aucune concertation n'ait été réalisée sur l'endroit choisi et s'interrogent sur le lieu retenu, jugé peu fréquenté, alors que ce budget aurait pu être utilisé pour d'autres projets. Toutefois, un Conseiller indique que le choix de ce site par l'Hôtel de Ville n'empêche pas de demander la plantation d'arbres ailleurs, tout en approuvant celle-ci.

Un Conseiller de quartier signale que l'argument de fond lui semble être la pérennité des arbres dans des cuves de 12 mètres cubes. Un débat s'ouvre à ce sujet.

Le Conseil demande de bien vérifier qu'il ne s'agit pas des mêmes budgets, afin que ces projets soient complémentaires et pas concurrentiels. La résolution suivante est soumise au vote : « Le Conseil de quartier s'oppose à ce projet parce qu'il se fait au détriment de projets de plantage portés par le Conseil de quartier dans le cadre de la Trame Verte. » Vote : 1 contre. 2 abstentions. 19 pour.

Le Conseil de quartier s'est ensuite réuni autour d'un moment de convivialité festif pour la galette des rois.

Questions complémentaires apparues lors des discussions et signalements :

- Esplanade du Louvre. Existe-t-il déjà un projet lauréat ? Qui est partie prenante du projet ? Quel est son calendrier ? Est-il encore possible de participer ou non ? Comment cela va-t-il impacter le trafic ?

- Quels sont les travaux actuels au sein d'Hôtel Dieu ?

- Le budget de plantation des arbres quai aux fleurs et le budget initialement prévu pour la Trame Verte sont-ils communicants ou indépendants ?

- Combien de temps vit un arbre dans une cuve de 12 mètres cubes ?

- Il est demandé par les habitants et habitantes d'être prévenus des modifications de circulation *a minima* par affichage, comme pour les tournages, et dans l'idéal par boîtage.

- Le Conseil de quartier s'interroge sur la règle de vote à respecter, la charte ne spécifiant pas s'il s'agit d'un vote à la majorité simple exprimée ou d'un vote prenant en compte les abstentions.

La prochaine réunion du Conseil de quartier se tiendra **le mardi 14 février 2023**.